DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010

<u>Délibération</u> n° 2010.10.103.B

Conservatoire Gabriel FAURE : convention de partenariat pédagogique avec l'Espace Louis ARAGON

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1er octobre 2010

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

<u>Membres présents</u>:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

DELIBERATION N° 2010.10.103.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur: Monsieur BRONCY

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC L'ESPACE LOUIS ARAGON

Le schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture met l'accent sur les enjeux éducatifs, culturels et sociaux qui doivent inciter les conservatoires à jouer un rôle de centre de ressources, en faveur de toutes les pratiques artistiques dans leur aire de rayonnement. Dans le cadre de leur mission de service public, ils doivent mettre en place des mécanismes garantissant la démocratisation de l'accès à la formation et à la culture.

L'Espace Louis Aragon propose des ateliers instrumentaux, tous niveaux à partir de 6 ans, qui nécessitent pour les élèves de suivre des cours d'initiation de formation musicale générale. Certains de ces élèves choisissent de poursuivre une pratique, sans les contraintes d'un cursus d'études avec des évaluations régulières ; d'autres souhaiteraient, après cette initiation, avoir accès au conservatoire, par une équivalence de niveaux.

Le conservatoire souhaite donc mettre en place un partenariat pédagogique en assurant des cours d'initiation musicale à l'Espace Louis Aragon pour élargir son offre culturelle et, de plus, avoir accès à des salles de cet espace pour des cours ou projets spécifiques.

Ces actions (mise à disposition de salles de l'Espace Louis Aragon et cours dispensés par un professeur du conservatoire) ont été évaluées à environ 11 000 € chacune et s'équilibrent financièrement.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2010,

Je vous propose:

D'APPROUVER la convention de partenariat pédagogique entre l'Espace Louis Aragon et le conservatoire Gabriel FAURE.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
12 octobre 2010	12 octobre 2010